

INFORMATION A LA POPULATION

Les déchets à ne surtout pas jeter dans les toilettes

Jeter des déchets aux toilettes peut paraître un geste anodin. Et pourtant, les toilettes ne sont pas des poubelles ! Les conséquences de tels gestes peuvent être lourdes pour la station d'épuration.

A la station d'épuration, nous constatons quotidiennement l'arrivée d'une quantité importante de déchets en tout genre dans les eaux usées. Voici les déchets les plus fréquemment jetés à tort dans les toilettes :

- Les lingettes ;
- Les tampons et protections périodiques ;
- Les cotons-tiges ;
- Les cartons du rouleau de papier de toilette ;
- Les lames de rasoir ;
- Les médicaments ;
- Les préservatifs ; Les lentilles de contact et autres déchets plastiques
- La peinture et les produits toxiques ;
- Les huiles et graisses alimentaires ;
- La litière pour chat.

Déchets aux toilettes : quelles conséquences ?

Alors que leur place aurait été dans une poubelle, ces déchets inappropriés perturbent le traitement des eaux usées.

Conséquences pour les canalisations et la STEP

Les déchets bouchent les canalisations, obstruent les pompes ainsi que les grilles de filtrage des infrastructures communales et de la station d'épuration, ce qui peut entraîner des débordements.

Rai-Tiai-Tiai 2025

Nous vous informons que le Rai-Tiai-Tiai sera fêté dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 mars prochains.

Fête d'Alle 29, 30 et 31 août 2025

La Commune et le Cartel des sociétés locales, mandaté pour l'organisation de la fête du village, souhaitent proposer des animations pour enrichir la fête d'Alle.

Les productions d'artistes locaux lors des éditions 2023 et 2024 ont été vivement appréciées.

Il ne s'agit pas de rivaliser avec des festivals de musique, mais bien d'offrir un support de qualité à nos artistes locaux.

Nous invitons tous nos concitoyens et concitoyennes souhaitant se produire, individuellement ou en groupe, pour une courte durée (par exemple lors des cérémonies communales) ou pour une durée plus longue, que ce soit musicalement ou à travers toute autre activité artistique ou sportive, à s'annoncer afin de partager leurs talents avec l'ensemble de la population, dans le cadre magnifique de notre fête du village.

Merci d'annoncer vos souhaits de participation au comité du Cartel des sociétés locales, auprès de M. Philippe Junod, au 079 293 83 20 ou par courriel à junodphilippe56@gmail.com, **d'ici au 10 avril 2025**.

Incinération des déchets verts en plein air : rappels des bonnes pratiques

La météo actuelle étant propice aux travaux d'entretien des lisières, des haies et des vergers, ces derniers jours de nombreux feux de branchages produisant d'importantes fumées ont été observés. L'Office de l'environnement rappelle que l'incinération des déchets verts en plein air engendre un impact négatif sur la qualité de l'air et provoque une gêne pour le voisinage. Dans la plupart des cas, l'incinération de ces branchages n'est pas absolument nécessaire et peut être évitée en recourant à des méthodes alternatives. Les professionnels travaillant à l'extérieur et la population sont donc appelés à renoncer à ces feux, pour opter pour d'autres solutions respectueuses de l'environnement.

Ces derniers jours, compte tenu des conditions météo favorables, l'Office de l'environnement a enregistré de nombreux signalements de citoyens gênés par des feux de branchages, dont les fumées se répandent et stagnent au-dessus des habitations. Les SIS sont aussi parfois contactés par des citoyens et se rendent en intervention sur ces feux, ce qui occasionne des frais importants à la charge des auteurs des feux.

Dans ce contexte, l'Office de l'environnement tient à rappeler que l'incinération des déchets verts est soumise à une réglementation stricte, découlant de droit fédéral et cantonal.

Ainsi, les feux de déchets végétaux, verts ou secs, dans les jardins ou les vergers en zone bâtie sont interdits dans le canton depuis 2021.

En zone agricole ou forestière, l'incinération des déchets végétaux provenant de la taille de haies et bosquets ou des coupes de bois en forêt, en pâturage boisé ou en lisière est interdite, sauf situation exceptionnelle. En effet, les Autorités communales peuvent accorder des dérogations dans des cas très limités, tels que la destruction de bois infestés de bostryches dans un but de lutte phytosanitaire ou la nécessité de dégager des zones ouvertes mais inaccessibles aux engins mécaniques agricoles ou forestiers. Dans tous les autres cas, il convient d'opter pour des solutions alternatives qui préservent l'environnement, tout en n'occasionnant pas de fortes entraves aux travaux d'entretien.

L'Office de l'environnement rappelle donc cette réglementation en vigueur et encourage le recours à des pratiques plus durables comme le déchetage et la valorisation sous forme de combustibles, l'entreposage de branches en tas à l'intérieur des lisières ou encore le compostage ou le paillage, en particulier pour ce qui est des jardins et des vergers. Ces solutions permettent de préserver l'environnement tout en enrichissant les sols et en favorisant la biodiversité.

L'Office de l'environnement rappelle également que les installations de biogaz connaissent un bon développement dans le canton et que ces produits issus de l'entretien des haies et des lisières peuvent aussi être valorisés à cette fin. Enfin, il convient de rappeler que les communes ont organisé une filière de traitement des déchets de taille d'arbres et d'arbustes.

Une brochure éditée en 2022 rappelle la réglementation en vigueur et ces bonnes pratiques. Intitulée "**Bien gérer ses déchets verts, en finir avec les feux en plein air**", elle est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : www.jura.ch/DEN/ENV/Dechets/Dechets-verts-et-restes-de-repas.html

Projection du film « File l'Allaine » à Alle

Le film « File l'Allaine » sera projeté le **vendredi 21 mars 2025 à la salle des fêtes d'Alle** (route de Porrentruy 15). La population d'Alle est cordialement invitée à venir découvrir ce chef-d'œuvre cinématographique réalisé par Louis-Philippe Donzé et Jean-Louis Merçay, retraçant les quelque 60 km de méandres de la rivière ajoulote, de sa source à Charmoille jusqu'à Morvillars.

Programme :

- Ouverture des portes : 19h00
- Début de la projection : 19h30

Détails :

Entrée : Gratuite
Genre : Documentaire
Durée : 111 min (entracte offert par la Commune d'Alle durant la projection)

Synopsis :

Nos cours d'eau sont relativement méconnus du grand public. C'est pourquoi ce projet propose de suivre l'Allaine à pied sur l'ensemble de son tracé, caméra et appareil photo en main — une première.

L'objectif est de réaliser un reportage cinématographique invitant le public à vivre et partager la découverte de nos rivières et de leurs écosystèmes, tout en explorant des domaines variés tels que la science, l'histoire et les arts.

Le film emmène les spectateurs depuis la source de l'Allaine à Charmoille (CH) jusqu'à la proximité de Morvillars (F), où elle rejoint le canal du Rhône au Rhin et la Bourbeuse pour former l'Allan, qui se jette ensuite dans le Doubs. Le parcours s'étend sur 67 km, sans compter les affluents, et explore également les eaux souterraines de deux gouffres, révélant quelques-uns de leurs secrets.

Tout au long du voyage, le film donne la parole à des personnes passionnées et attachées à la rivière — celles qui s'en occupent, qui en vivent ou qui savent raconter ses histoires.

Conférence-débat : Hyperconnectivité – addiction ou opportunité ?

La Commission du cercle scolaire a le plaisir de vous inviter à une conférence-débat sur l'hyperconnectivité et ses impacts sur les enfants, les jeunes et la vie scolaire.

Animée par Michel Comment d'Addiction Jura, cette soirée se tiendra le **mercredi 26 mars 2025 à 20h à la salle des fêtes d'Alle.**

Entrée libre – Ouvert à tous

Nous vous attendons nombreux pour échanger et réfléchir ensemble sur ce sujet d'actualité.

Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 71 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Selon l'Ordonnance sur la chasse et la protection de la faune sauvage, il est interdit de déranger la faune du 1^{er} avril au 31 juillet. Des exceptions peuvent toutefois être accordées si les végétaux posent des problèmes de sécurité. Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres, buissons et haies vives selon les directives 4.4 (page 54), du règlement communal sur les constructions à **partir de décembre jusqu'à la fin mars** conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Centre de Puériculture jurassien

Nous vous faisons part des nouveaux flyers du Centre de Puériculture jurassien concernant leurs horaires et activités d'animations lecture et balade en 2025.

QU'EST-CE QUE LE CENTRE DE PUÉRICULTURE JURASSIEN ?

Le centre de puériculture jurassien est une association qui accompagne les familles avec enfants de 0 à 4 ans.

Il est composé d'infirmières et de consultantes parents-enfants qui prennent soin de la santé des familles et soutiennent la parentalité, par le biais de :

- permanences téléphoniques
- consultations sur rendez-vous
- visites à domicile sur demande

Ces prestations sont gratuites et confidentielles.

Vous désirez nous soutenir ?
Faites un don !
CH61 0078 9042 5503 3492 6
BCJ - Centre de Puériculture Jurassien

Retrouvez-nous sur :  

www.puericulture-jura.ch

Avec le soutien de la Fondation Q 

CENTRE DE PUÉRICULTURE JURASSIEN

CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS DE 0 À 4 ANS

Delémont et environs / Ajoie et Clos du Doubs / Franches-Montagnes

Les consultantes parents-enfants sont à disposition des parents de nourrissons et d'enfants d'âge préscolaire pour toutes questions de :

SOINS ALLAITEMENT
SANTÉ ALIMENTATION RELATION
SOMMEIL PRÉVENTION
ÉDUCATION DÉPISTAGE

DES LIVRES ET DES BÉBÉS

Ateliers d'éveil aux livres pour les tout-petits

0-4 ANS

À PORRENTRU, les mercredis, de 9h30 à 10h30

29.01.2025 au Centre de puériculture
26.03.2025 à la Bibliothèque municipale
14.05.2025 au Centre de puériculture
01.10.2025 à la Bibliothèque municipale
26.11.2025 au Centre de puériculture

OH!



CENTRE DE PUÉRICULTURE JURASSIEN
VILLE DE PORRENTRU BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

HORAIRES



	DELÉMONT ET ENVIRONS Rue du Chalet 5 2800 Delémont	AJOIE ET CLOS-DU-DOUBS Centre le Phénix, rue des Tanneurs 7 2900 Porrentruy	FRANCHES-MONTAGNES Rue Bel-Air 15 2350 Saignelégier
Permanence téléphonique	Du lundi au vendredi de 8h à 10h ou laissez un mot sur le répondeur 032 422 55 32 ou 032 422 55 34	Du lundi au vendredi de 8h à 10h ou laissez un mot sur le répondeur 032 466 76 36	Mardi et jeudi ou laissez un mot sur le répondeur 077 520 15 33
Consultations sur rendez-vous	Du lundi au vendredi De 8h à 12h et de 14h à 18h Christine Fornasini Stermer Janick Ruch Agnès Donzé Marie-France Paupe Vitali Lysiane Portmann	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Lundi et jeudi de 14h à 18h Thérèse Choffat Lysiane Portmann	Mardi et jeudi De 8h à 12h et de 14h à 18h Marion Grosjean Christine Fornasini Stermer
Visites à domicile	Dans tous les villages sur demande	Dans tous les villages sur demande	Dans tous les villages sur demande

BALADES CONVIVIALES

0-4 ANS

LES JEUDIS, DE 09H30 À 10H30

Rendez-vous à la Place des Bannelats à Porrentruy

**03 AVRIL 2025
08 MAI 2025
05 JUIN 2025
03 JUILLET 2025**

CENTRE DE PUÉRICULTURE JURASSIEN

Annulé en cas de pluie!

INSCRIPTION AU:
TÉL: 032/466.76.36